

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 15 avril 2014 à 18h30 à ABBEVILLE
salon d'honneur

- COMPTE RENDU -

L'an deux mille quatorze, le 15 avril à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Abbevillois légalement convoqué le 9 avril 2014, s'est réuni au salon d'honneur de la ville d'Abbeville, sous la présidence de M. Nicolas DUMONT.

Etaient présents :

Mrs DUMONT – GOURLAIN – HEMERLE – HENIQUE – MATHON – PONCHEL – SERGENT – FLAHAUT – DECAYEUX – FOUBERT – DUBOS – LEBLOND – CLERCQ – DUQUESNE – RANDON – PARSIS – DERUCHE – SANNIER – BOURGOIS – LEFEBVRE – MENNESSON – DESCAMPS – FECAMP – DEGUISNE – PATTE – MAILLET – LESENNE

Mmes CORNU-COULON – LAMARRE – LEBERTON – LEBLOND – MAISON – MICHAUT - SACQUEPEE - CHAGNON – BREGERE - KOCH – DUBOS – GODARD-LEMOINE – BOUJONNIER – DORION – PEZET

Etait excusée :

Mme Brégère donne pouvoir à M. Decayeux à partir de l'élection du 11^{ème} Vice-Président.

Le quorum étant réuni, Monsieur Nicolas DUMONT, Président sortant, ouvre la séance.

1) Installation du Conseil Communautaire

Nicolas Dumont précise que les communes ont adressé la liste de leurs délégués au Conseil conformément aux statuts de la CCA et aux résultats issus du scrutin des 23 et 30 mars 2014.

Les délégués sont installés ainsi qu'il suit :

ABBEVILLE	DUMONT Nicolas
	MICHAUT Marie
	HEMERLE Jean-Marie
	LEBLOND Corinne
	PONCHEL Alain
	SACQUEPEE Elisabeth
	SERGENT Emmanuel
	LEBERTON Michelle
	GOURLAIN Hervé
	CORNU-COULON Emilie
	HENIQUE Francis
	MAISON Hélène
	MATHON Gilbert
	LAMARRE Brigitte
	DECAYEUX Stéphane
	BREGERE Cécile
CHAGNON Patricia	
FLAHAUT Yvon	
BELLANCOURT	KOCH Brigitte
	FOUBERT Sylvain
BRAY LES MAREUIL	DUBOS Bruno
	DUBOS Maryse
CAMBRON	LEBLOND Claude
	CLERCQ Roger
CAOURS	DUQUESNE Bernard
	RANDON Philippe
DRUCAT	PARSIS Laurent
	DERUCHE Jack
EAUCOURT SUR SOMME	SANNIER Henri
	BOURGOIS Jean-Luc
EPAGNE EPAGNETTE	LEFEBVRE Pascal
	GODARD-LEMOINE Sophie
GRAND-LAVIERS	MENNESSON Christophe
	BOUJONNIER Denise
MAREUIL CAUBERT	DESCAMPS Philippe
	FECAMP Jean-Paul
NEUFMOULIN	DORION Anne Marie
	DEGUISNE Arnaud
VAUCHELLES LES QUESNOY	PATTE Régis
	MAILLET Laurent
YONVAL	LESENNE Christian
	PEZET Josiane

2) Election du Président

Nicolas DUMONT propose à Gilbert MATHON, doyen d'âge, de présider l'Assemblée durant la procédure d'élection du Président.

Gilbert MATHON désigne comme secrétaire de séance Jean-Marie Hemerlé.

Il rappelle que l'élection du Président du Conseil Communautaire s'effectue au scrutin secret à trois tours, les 2 premiers à la majorité absolue des suffrages exprimés, le 3^{ème} à la majorité relative.

Gilbert MATHON désigne Hélène Maison et Emilie Cornu-Coulon en qualité de scrutateurs, puis fait appel à candidature.

M. Nicolas Dumont et Mme Patricia Chagnon font acte de candidature.

Les délégués procèdent au vote.

M. Nicolas Dumont est élu au 1^{er} tour, Président de la CCA (42 votants, 34 pour, 8 blancs).

Il prend alors la présidence de l'Assemblée et remercie les délégués de leur confiance.

3) Détermination du nombre de Vice-présidents

- Vu l'article L5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la possibilité pour chaque organe délibérant de fixer, à la majorité des 2/3, un nombre de Vice-Présidents ne dépassant pas 30 % de son effectif,

- Considérant que le Conseil Communautaire est composé de 42 délégués,

- Vu la proposition de M. le Président de fixer à 12 le nombre de Vice-Présidents, compte-tenu de l'importance des champs de compétences dévolus à la Communauté de Communes

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité – 2 abstentions :

- de fixer à 12 le nombre de Vice-Présidents du Conseil Communautaire.

4) Election des Vice-Présidents

M. le Président indique que l'élection des Vice-Présidents va avoir lieu au scrutin secret à trois tours, les deux premiers à la majorité absolue des suffrages exprimés, le troisième à la majorité relative.

Mme Hélène Maison et Mme Emilie Cornu-Coulon sont désignées en qualité de scrutateurs.

M. le Président rappelle que les Vice-Présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination et procède à l'appel à candidature pour le poste de 1^{er} Vice-Président.

M. Laurent Parsis fait acte de candidature.

M. Laurent Parsis est élu au 1^{er} tour (42 votants, 40 voix pour, 2 blancs).

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 2^{ème} Vice-Président.

M. Henri Sannier fait acte de candidature.

M. Henri Sannier est élu au 1^{er} tour (42 votants, 38 voix pour, 4 blancs).

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 3^{ème} Vice-Président.

M. Jean-Marie Hemerlé fait acte de candidature.

M. Jean-Marie Hemerlé est élu au 1^{er} tour (42 votants, 36 voix pour, 6 blancs).

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 4^{ème} Vice-Président.

M. Bernard Duquesne fait acte de candidature.

M. Bernard Duquesne est élu au 1^{er} tour (42 votants, 36 voix pour, 6 blancs).

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 5^{ème} Vice-Président.

M. Claude Leblond fait acte de candidature.

M. Claude Leblond est élu au 1^{er} tour (42 votants, 36 voix pour, 6 blancs).

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 6^{ème} Vice-Président.

Mme Hélène Maison fait acte de candidature.

M. le Président désigne Anne-Sophie Godard-Lemoine en qualité de scrutateur.

Mme Hélène Maison est élu au 1^{er} tour (42 votants, 34 voix pour, 8 blancs).

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 7^{ème} Vice-Président.

Mme Anne-Marie Dorion, M. Régis Patte et Mme Brigitte Koch font acte de candidature.

Mme Anne-Marie Dorion est élue au 1^{er} tour (42 votants, 31 voix pour, 2 blancs, 4 voix pour R. Patte et 5 voix pour B. Koch).

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 8^{ème} Vice-Président.

M. Pascal Lefebvre, M. Régis Patte et Mme Brigitte Koch font acte de candidature.

M. Pascal Lefebvre est élu au 1^{er} tour (42 votants, 31 voix pour, 5 blancs, 4 voix pour R. Patte et 2 voix pour B. Koch).

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 9^{ème} Vice-Président.

Mme Corinne Leblond et M. Régis Patte font acte de candidature.

Mme Corinne Leblond est élue au 1^{er} tour (42 votants, 26 voix pour, 8 blancs, 8 voix pour R Patte).

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 10^{ème} Vice-Président.

M. Francis Hénique et M. Régis Patte font acte de candidature.

M. Francis Hénique est élu au 1^{er} tour (42 votants, 27 voix pour, 4 blancs, 11 voix pour R. Patte).

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 11^{ème} Vice-Président.

M. Hervé Gourlain et M. Régis Patte font acte de candidature.

M. Hervé Gourlain est élu au 1^{er} tour (42 votants, 25 voix pour, 2 blancs, 15 voix pour R. Patte).

M. le Président procède à l'appel à candidature pour le poste de 12^{ème} Vice-Président.

M. Gilbert Mathon, M. Régis Patte et Mme Brigitte Koch font acte de candidature.

M. Gilbert Mathon est élu au 1^{er} tour (42 votants, 25 voix pour, 1 blanc, 11 voix pour R. Patte et 5 voix pour B Koch).

5) Fixation du niveau des indemnités des membres du bureau

- Vu la loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les Communautés de Communes et d'agglomération

- Vu l'article L5211.12 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 2^{ème} alinéa relatif à la détermination de l'enveloppe indemnitaire globale à prendre en compte pour les Communautés de Communes

- Considérant que les Vice-Présidents bénéficieront d'une délégation de fonction par arrêté du Président

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité – 4 abstentions :

- d'allouer des indemnités de fonction au Président et aux Vice-Présidents de la Communauté de Communes de l'Abbevillois, à partir de la date de leur entrée en fonction.

- de fixer le taux de l'indemnité du Président aux taux maximal prévu pour la strate démographique de 20 000 à 49 999 habitants soit 67,5 % de l'Indice Brut 1015.

- de fixer le taux de l'indemnité des Vice-Présidents au taux maximal prévu pour la strate démographique de 20 000 à 49 999 habitants soit 24,73 % de l'Indice Brut 1015.

- de dire que le montant total de ces indemnités ne dépassera pas le montant de l'enveloppe indemnitaire calculée sur la base d'un effectif de 9 Vice-Présidents représentant 20 % de l'effectif du Conseil Communautaire.

- de dire que ces indemnités seront revalorisées automatiquement en fonction des variations de l'indice 1015.

6) Délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président

- Vu l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la possibilité pour le conseil Communautaire de déléguer une partie de ses attributions au Président, aux Vice-Présidents ayant reçu délégation ou au bureau dans son ensemble,

- Considérant qu'il est opportun de confier une délégation générale au Président, afin de permettre aux services de gérer avec efficacité les missions confiées,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité – 2 abstentions :

- d'accorder une délégation générale au Président, pour toute la durée de son mandat, à l'exclusion des points ci-dessous énumérés :

1. le vote du budget de la CCA et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances
2. l'approbation du compte administratif
3. les dispositions à caractère budgétaire prises par la CCA à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15
4. les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de la CCA
5. l'adhésion de l'établissement à un établissement public
6. la délégation de la gestion d'un service public
7. les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

La séance est levée à 20h15.

Le Président de la CCA
Nicolas DUMONT

